

**EXTRAIT DU REGISTRE DE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le
ID : 041-214100109-20230608-2023_32-DE



Date de la convocation
01/06/2023

En exercice	Présents	Votants
14	13	14

OBJET DE LA
DELIBERATION

N° 2023-32 prix repas cantine
enfant 2023/2024

Séance du 8 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de juin à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine RENOU Christelle,

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin, TYTGAT Loïc

Absents excusés : Mme JOLY-LAVRIEUX Martine, qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GUILLOU

Mme RENOU Christelle a été désignée secrétaire de séance ;



Mme CHERAMY informe le Conseil municipal des décomptes de la régie de la cantine scolaire pour l'année 2023/2024, avec le prix de revient des repas.

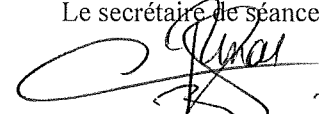
Considérant le nombre de repas servi, ainsi que les recettes de la régie de cantine et les dépenses au titre de l'année 2022/2023, Madame CHERAMY et la commission des affaires scolaires proposent 4.10 le prix du repas enfants par rapport à l'année 2022/2023 (3.90€). Pour mémoire, le prix du repas n'avait pas été augmenté en 2020/2021 en raison de la situation sanitaire.

Après en avoir délibéré, par 3 voix contre et 11 voix pour, les membres du Conseil municipal,

DECIDENT :

de fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2023/2024 à : 4.10 € le repas pour les enfants.

Le Maire

BOULAY Maryvonne


Le secrétaire de séance

RENOU Christelle